Ruralia
Sciences sociales et mondes ruraux contemporains

10/11 | 2002
Varia

Thomas VOET, *La colonie phalanstérienne de Cîteaux, 1841-1846. Les fouriéristes aux champs*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2001, 212 p.

Annie Bleton-Ruget

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/ruralia/314
ISSN : 1777-5434

Éditeur
Association des ruralistes français

Édition imprimée
Date de publication : 20 juin 2002
ISSN : 1280-374X

Référence électronique
Annie Bleton-Ruget, « Thomas VOET, *La colonie phalanstérienne de Cîteaux, 1841-1846. Les fouriéristes aux champs*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2001, 212 p. », *Ruralia* [En ligne], 10/11 | 2002, mis en ligne le 22 janvier 2005, consulté le 20 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/ruralia/314

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Thomas VOET, La colonie phalanstérienne de Cîteaux, 1841-1846. Les fouriéristes aux champs, *Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2001, 212 p.*

Annie Bleton-Ruget

1 Cette livraison des Éditions universitaires de Dijon est la publication d'un mémoire de maîtrise distingué par l'attribution du prix Jean-René Suratteau, prix créé en 1999 par le Musée de la Résistance en Morvan, la Société des études robespierristes et l'Université de Dijon. Est ici consacré un travail lié " à l'étude des révolutions et des contestations du milieu du XVIII^{e} siècle au milieu du XIX^{e} siècle ", selon les orientations de ce prix.

2 À partir de sources multiples — comme les contrôles nominatifs des personnes résidant à Cîteaux conservés aux archives départementales de Côte-d'Or ou les Archives sociétaires des Archives nationales — qu'il soumet à une lecture attentive et critique, Thomas Voet livre une histoire de la courte existence d'une " expérience sociétaire ", installée sur le domaine du palais abbatial de Cîteaux jusque-là aux mains de la veuve du marquis de Chauvelin. De la mise en œuvre du projet — né de la rencontre d'une philosophe belge, Zoé Gatti de Gamond et d'un riche Écossais, Arthur Young — jusqu'à sa liquidation judiciaire en 1846, en passant par sa réorientation et son réaménagement de 1844, le récit qu'en livre l'auteur n'en fait pas une histoire plate et linéaire. On peut ainsi entrer dans une connaissance approfondie de l'initiative, à travers l'étude prosopographique des phalanstériens, dirigeants, militants fouriéristes actifs et autres participants. Vient ensuite l'analyse de l'écart entre les positions théoriques du maître et cette réalisation, démarche enrichie d'un examen précis des réactions qu'elle a pu susciter, tant au sein des fouriéristes eux-mêmes, parisiens ou dijonnais, que parmi les autorités, la presse ou la population locales.

3 Le grand mérite de cette étude, dont on soulignera la qualité, est de tenter d'apercevoir les modalités d'insertion d'un projet réformateur dans un monde social réel, et les ajustements auxquels elles ont donné lieu. Les raisons de l'échec sont ici examinées au regard des contraintes du moment.

4 C'est à ce souci de compréhension que l'on doit d'abord la tentative engagée pour mieux cerner les caractéristiques sociales et les origines géographiques de cette centaine de phalanstériens, venus pour certains en famille, qui ne sont pas que des petits-bourgeois intellectuels. Mais c'est aussi ce mode d'approche qui permet à l'auteur d'examiner de manière précise les formes statutaires que revêt l'association sociétaire, " Société d'exploitation du domaine de Cîteaux " transformée en 1844 en " Société civile de Cîteaux ". *L'association Domestique, Agricole et Industrielle*, est, en dépit du nom que lui donne Arthur Young, une société en nom collectif. C'est ce qui lui permet d'échapper aux rigueurs de la loi de 1834 sur les associations, tout en correspondant sans doute mieux à la forme de gestion que souhaitait Arthur Young, le gérant responsable, le principal propriétaire et le seul détenteur des pouvoirs de décision. Si ces ajustements ont valu aux initiateurs de l'expérience les réticences du fouriérisme doctrinal, qu'il soit dissident ou orthodoxe, ils n'ont cependant pas suffi à désamorcer la surveillance tatillonne de l'administration locale, ni le dénigrement auquel cette dernière s'est livrée à leur encontre, relayée notamment par la presse conservatrice, comme *Le Spectateur de Dijon* et *Le Journal de la Côte-d'Or*.

5 Ce monde social réel que rencontrent ces réformateurs est aussi, pour cette initiative qui organise au sein d'un vaste domaine, celui de l'agronomie locale dans un temps où le progrès agricole est à l'honneur et fait l'objet d'importants investissements matériels et symboliques. Toute l'expérience, jusqu'à sa chute finale, se déploie dans ce contexte, comme en témoigne l'attention soutenue que lui portent les agronomes locaux. Thomas Voet a croisé dans ses investigations certaines personnalités marquantes, ou en vue. Parmi eux, Adolphe Bonnet, propriétaire issu de la petite bourgeoisie locale, membre du Comité central d'agriculture qui est le comité dijonnais de la Société d'agriculture et d'industrie du département de la Côte-d'Or. C'est lui, et il a probablement eu quelques sympathies pour l'opération, qui a fait l'expertise du domaine en 1841. C'est encore lui, très probablement, qui a dû solliciter Arthur Young pour qu'il présente en 1842 et en 1845, lors de deux concours agricoles, les plus beaux spécimens des produits du domaine — un poulain de deux ans et une génisse de race fribourgeoise — qui lui ont valu des distinctions. Il faut ici rappeler que le Comité central d'agriculture connaissait bien les possibilités d'utilisation de ce domaine dont il avait été question dans les longues délibérations, finalement inabouties, du conseil général de Côte-d'Or autour de l'installation d'une ferme-école dans le département.

6 Mais c'est incontestablement Pierre Joigneaux, le rédacteur républicain du *Courrier de la Côte-d'Or*, alors à la recherche d'une reconnaissance agronomique en rupture avec l'agronomie des notables, qui livre les avis les plus argumentés sur le caractère novateur de l'entreprise, ses limites et ses impasses ; avis qu'il faut lire à travers ses sympathies pour l'expérience, ses réticences politiques à son égard et sa volonté de se construire une position légitime. Dans ce vaste domaine de 243 hectares de terres labourables et de 180 hectares de près, géré par un régisseur, et cultivé grâce au recours à une main-d'œuvre salariée qui ne semble pas avoir eu à se plaindre de ses conditions de rémunération, l'organisation fouriériste du travail, telle qu'elle a été expérimentée, a peu de prise sur l'exploitation elle-même. Tous les témoins locaux s'emploient à en dénoncer

l'inefficacité et la faible productivité. Les innovations agricoles calquées sur l'agromanie des propriétaires, comme l'usage des engrais, l'introduction de nouvelles plantes et celle de nouveaux instruments aratoires ne rencontrent pas non plus l'agrément de Joigneaux qui cherche lui à définir la voie d'une agriculture paysanne. Il est pourtant de ceux qui saluent d'autres innovations, comme l'introduction d'une fromagerie — qu'il assimile un peu vite à une fruitière —- et le soin apporté aux arbres à fruit, grand objet de ses préoccupations.

7 Au terme de sa courte existence, l'échec de la colonie sociétaire est déjà celui de la gestion d'un domaine agricole, d'entrée fortement grevé de dettes, dans lequel ont été faits de lourds investissements modernisateurs, et dans lequel les sociétaires ont vécu — comme le rapportent les témoins — dans un luxe de propriétaires. En tentant d'appliquer les préceptes de Fourier, qui attribuait à l'agriculture des vertus réformatrices tout à fait spécifiques, les sociétaires de Cîteaux avaient expérimenté un mode de vie à la campagne qui n'était ni celui de la rigueur imposée à la paysannerie, ni celui de la rente propriétaire, ni même celui de l'agronomie " éclairée ". Leur départ ne faisait pas disparaître pour autant les potentialités réformatrices attribuées du lieu, mais c'est dans un tout autre univers idéologique que se poursuit l'histoire du domaine. Racheté par les frères de Saint-Joseph, il abrite, en 1849, une colonie pénitentiaire, qui, elle aussi, mais de manière moins festive, est censée montrer les vertus du travail aux champs.

INDEX

Index chronologique : XIXe siècle